

Conditions particulières

Organisateurs : RTL Belgium SA

Nom de l'action : La croisière s'amuse

Durée de l'action : du 21/10/2024 au 1/11/2024

Mécanisme du jeu / Détermination du vainqueur :

RTL vous permet de gagner une croisière pour 2 personnes avec MSC Croisiers.

Les participants sont invités à s'inscrire en envoyant le mot CROISIERE par SMS au n° 6670 (chaque SMS envoyé et reçu est facturé 1€ par l'opérateur du participant, soit 2€ par inscription).

Les participants sélectionnés pour passer sur antenne interviendront dans l'émission « la croisière s'amuse » sur bel RTL. De 9h à 10h, les candidats sélectionnés seront appelés les uns après les autres pour tenter leur chance. Chaque candidat sera interrogé sur base de la même mécanique : une première question thématique et une question bonus. Si le candidat répond correctement à la première question sans proposition de réponse de la part de l'animateur, il obtiendra 2 points. S'il répond correctement après avoir entendu les 3 propositions de réponse de l'animateur, il obtiendra 1 point. S'il ne répond pas ou si sa réponse est erronée, il n'obtient aucun point. La deuxième question, la question bonus, est une question sans proposition de réponse. Si le candidat y répond correctement, il obtient 1 point. S'il n'y répond pas ou s'il y répond de manière erronée, il n'obtient aucun point. Le candidat qui obtient le plus de points durant cette phase du jeu, remporte la croisière mise en jeu le jour de sa participation sur antenne. Si deux ou plusieurs candidats ont accumulé le même nombre de points, ils seront départagés par une question subsidiaire chiffrée. Le candidat qui donnera la réponse la plus proche de la réponse exacte sera déclaré gagnant.

Durant la deuxième partie de l'émission, le gagnant de la première étape aura l'occasion de gagner des options supplémentaires à la croisière offerte. Il sera upgradé des options évoquées sur antenne. A chaque réponse correcte, il remporte une option supplémentaire.

Les participants sélectionnés devront impérativement répondre à l'appel des équipes d'RTL pour pouvoir participer et prétendre obtenir le gain après avoir accumulé le plus de points en direct sur antenne.

En cas d'appel sans réponse, le participant sera disqualifié et ne pourra prétendre à aucune dotation. Les équipes d'RTL contacteront alors le prochain participant tiré au sort pour lui permettre de participer au jeu et prétendre à remporter le gain. Le participant disqualifié peut s'inscrire à nouveau pour tenter sa chance.

Spécificités éventuelles quant au présent concours :

Le présent concours est ouvert à toute personne majeure résidant en Belgique.

Il ne sera accepté qu'une seule participation au concours par personne physique par jour.

Le ou les gagnants du jeu autorisent la vérification de leur identité et transmettront leurs coordonnées aux équipes de RTL Belgium pour assurer le suivi de leur gain.

Prix et validité du prix

Le prix quotidien est une croisière MSC Croisiers pour 2 personnes. Tous les repas sont inclus, sous forme de buffet, le forfait boissons de base est inclus. Les options supplémentaires sont évoquées sur antenne. Le gagnant pourra prétendre à ce qu'il a remporté.

- La date de voyage devra être entre le jour du gain et le 20 décembre 2024 selon les disponibilités des croisières MSC Croisiers.
- Le voucher n'est ni repris, ni échangé et ne peut être transféré.
- Les vols, transport et transferts, les achats personnels ainsi que les excursions ne sont pas inclus.

Les croisières offertes seront

- Lundi 28/10 - MSC Lirica depuis Marseille
- Mardi 29/10 - MSC Sinfonia depuis Venise
- Mercredi 30/10 - MSC Preziosa depuis Zeebrugues
- Jeudi 31/10 - MSC Lirica depuis Marseille
- Vendredi 1/11 - MSC Preziosa depuis Zeebrugues

MSC Lirica – le long des côtes de la Méditerranée



MSC Sinfonia – découverte de la Mer Adriatique



MSC Preziosa – Vivez la magie de Noël



Informations relatives à la protection des données

RTL met en œuvre des traitements de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion du Jeu, et ayant pour base de licéité l'exécution du contrat. RTL est responsable du traitement des données à caractère personnel pouvant être collectées vous concernant. Le siège social de RTL se situe Avenue Jacques Georgin 2, à 1030 Bruxelles.

Les données à caractère personnel collectées seront utilisées uniquement pour l'organisation du Jeu. Si le participant en a fait le choix en cochant la case correspondante à l'issue du questionnaire, son adresse email sera utilisée pour lui envoyer la newsletter. Les données collectées seront conservées jusqu'à ce que les gagnants aient été désignés puis détruites, sauf si le participant a accepté que celles-ci soient conservées à des fins de prospection commerciale, auquel cas elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans après la dernière sollicitation (prospect) ou réservation (client).

Les données à caractère personnel collectées pourront être communiquées aux sous-traitants de RTL et le cas échéant aux autorités gouvernementales.

La fourniture de données à caractère personnel par la personne concernée conditionne la conclusion du contrat. Dans le cas où la personne concernée ne souhaite pas fournir de données à caractère personnel, elle ne pourra pas être valablement inscrite au concours.

Conformément à la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 30 juillet 2018 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, d'un droit à la portabilité des données, ainsi que d'un droit d'opposition, du droit à la limitation du traitement et à l'effacement dans le cadre permis par le Règlement Européen.

Le participant peut accéder aux informations le concernant en adressant un email au préposé à la protection des données à l'adresse suivante : privacy@rtl.be

S'il estime, après avoir contacté RTL que ses droits à la protection des données ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation à l'Autorité de Protection des Données (APD).

Disponibilité du règlement spécifique : Le règlement sera disponible sur le site internet de bel RTL www.belRTL.be. Le fait de participer au présent concours implique l'adhésion au présent règlement. Ce Règlement décrit les conditions particulières applicables au jeu-concours mieux décrit ci-dessus, il complète le Règlement général des jeux-concours.